

## **Jean-Claude Desrayaud,**

ancien secrétaire de la CFDT-PTT,

### ***Les choix de la CFDT***

*Le texte présenté a été réécrit par l'auteur*

J-C. Desrayaud est entré au sein de l'administration des PTT en 1969 comme CIEM. Permanent syndical de 1980 à 1994, il est secrétaire général de la fédération CFDT-PTT de 1987 à 1994. Il réintègre France Télécom en 1994 et est élu au conseil d'administration du groupe de 1986 à 2003.

L'angle d'intervention choisi par J-C. Desrayaud est celui du « pourquoi et comment la CFDT est-elle arrivée à revendiquer le changement économique et social des PTT ? », à partir d'une analyse du secteur des télécoms et des enjeux pour la CFDT.

Il faut se souvenir que durant les années 1960 à 1980, l'Etat et le ministre des PTT ont toujours refusé de négocier avec les organisations syndicales de fonctionnaires. Pour preuve, en 1974, après plus de cinq semaines de grèves, on aboutit à un relevé de conclusions et non à un accord social.

La situation des télécoms au début des années 1970 est bien connue, c'est la pénurie de lignes (le « 22 à Asnières »). Tout va changer en moins de 20 ans sur les plans économique, technologique, social et politique. On va passer de l'administration à deux EPIC, du manuel au numérique, du coaxial à la fibre optique en passant par le satellite, de la libéralisation des télécoms aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, du monopole à la concurrence, de l'unité d'action CGT-CFDT au chacun pour soi, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, sans oublier la fin de l'économie administrée après la chute du mur de Berlin. La grève des techniciens, à partir de 1969, avec la revendication naissante du passage du grade au métier, est un élément du changement qui sera au cœur de la réforme sociale de 1990.

La CFDT consciente des évolutions qui se préparent avec le « delta LP » et la numérisation travaille avec l'université d'Aix-en-Provence sur le caractère industriel et commercial des PTT et sur les évolutions technologiques. La déréglementation, issue de choix politiques, fait rage aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne. Des entreprises s'affranchissent des réseaux nationaux et acheminent leurs communications via les satellites.

L'unification entre la FNT, syndicat autonome de cadres et techniciens des télécoms, et la CFDT va donner plus de poids au sein de la nouvelle organisation à la prise en charge syndicale des télécoms. D'autre part, la CFDT s'engage dans la construction européenne et donc sur les enjeux économiques, politiques et sociaux. C'est aussi à cette époque que la CFDT adhère à l'internationale IPTT qui sera un lieu important de débats et de prises de positions syndicales.

Les années 1970 à 1980 verront donc des débats et des actions autour de mots clefs qui sont autant de symboles des actions syndicales : réglementation / déréglementation, service public / concurrence / monopole, client / usager, administration / EPIC / société anonyme, tout en partant du constat socioculturel des salariés des PTT et de leurs syndicats, qui affirment que le courrier et le téléphone sont des services publics devant être placés sous monopole et être assurés par des fonctionnaires. Formulé autrement, « nous sommes des fonctionnaires pour assurer le service public sous monopole de la poste et des télécoms, la communication n'est pas une marchandise ».

Mais la pression internationale, les choix politiques en France, avec le ministre G. Longuet, et surtout les évolutions technologiques conduisent la CFDT à orienter sa réflexion et ses propositions syndicales d'une plate-forme catégorielle vers le sectoriel, puis vers des revendications structurelles sur l'entreprise entre 1980 et 1988. La DGT contribue à la réflexion syndicale en organisant des voyages d'étude DGT-syndicats en Europe, Etats-Unis et Japon chez les opérateurs des télécoms ; la CGT refuse de participer à ces voyages.

L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 conduit la CFDT à un débat de fond en interne sur sa stratégie entre le « maximum d'acquis sociaux tout de suite » et les changements structurels, avec au cœur de cette stratégie la négociation sociale. Cette seconde option choisie par la CFDT conduira à des rapports tendus avec le pouvoir politique sur la place du syndicat dans le changement et avec CGT et FO.

En 1988, le retour de la gauche au gouvernement avec P. Quilès ministre des PTT, ouvre pour la CFDT une perspective d'évolution. Mais le positionnement du ministre Quilès est tout autre, contrairement à ce qu'a exprimé précédemment Rémy Dullieux. Pour le ministre, le changement est identifié à son prédécesseur. Cette divergence stratégique avec le pouvoir politique conduit la CFDT à exprimer publiquement ses propositions pour l'entreprise et son personnel. Elle lance la campagne « 30 ans ça suffit » dans les médias et auprès des élus, autour de trois revendications : l'autonomie de gestion pour les deux branches (DGT et DGP) avec des contrats pluriannuels ; le titre V relatif aux caractères industriel et commercial dans le statut général des fonctionnaires ; une réforme des classifications et l'unité sociale et humaine des PTT, avec une stratégie la négociation.

Survient à l'automne 1988 la grève thrombose des chauffeurs de La Poste sur un problème de sous-traitance. Le ministre est en difficulté. Il confie à Henri Prévot un rapport sur l'évolution des PTT. H. Prévot démine le terrain. La CFDT, après avoir obtenu des engagements précis du ministre et du gouvernement sur la négociation et son contenu, s'engage tant dans le volet institutionnel que dans le volet social de la réforme.

La CFDT a donc pris progressivement ses responsabilités, celles d'un changement maîtrisé, en faisant le choix de la défense des intérêts des salariés, de la pérennité et de la croissance économique et financière des deux exploitants et de les positionner à jeu égal vis à vis de la concurrence naissante. Ce choix nécessitait à cette époque une réforme en profondeur des PTT. Les résultats structurels et sociaux de la réforme de 1990 sont connus.

*Le président remercie l'orateur de cette clarification des positions de la CFDT dans l'évolution des PTT et propose de poursuivre le dialogue syndical avant d'ouvrir la discussion.*